

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 Août 2014

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 23 Août 2014.

Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 29 Août 2014 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 27 JUIN 2014
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS DIVERSES
- X. INFORMATIONS DIVERSES
- XI. PROCHAINE RÉUNION

PRÉSENTS : BARREAUD Sylvain, MOREAU Bernard, VRILLAUD Monique, GUIBERTEAU Cathie, NEVEUR Marie, GUILLOT Jeannick, BOURRIER Mathieu, TENENBAUM Alain, CORNILLE Yves, BORDET Francis, WALLON-PELLO Chantal, CAZAVANT Fabrice, GAYANT Thierry, PACAUD Laurence.

ABSENTS : PELTIER Emmanuelle (pouvoir à BARREAUD Sylvain)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BORDET Francis

I. APPROBATION DU PV DU 27 juin 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2014 est approuvé à l'unanimité avec les remarques ci-après:

- Taxe de séjour
Cathie GUIBERTEAU précise que le montant de cette taxe est de 25 à 45 centimes d'Euros en fonction du nombre d'étoiles.
- Baignade
En l'absence du compte rendu de la réunion sur le profil des baignades dans le PV du 27 juin, Thierry GAYANT rappelle qu'il s'agissait essentiellement de la réglementation qui entoure ce type d'activité. Nous sommes classés en suffisance quant à la qualité de l'eau de baignade.
- Terrains constructibles
Sylvain BARREAUD confirme qu'une information sera rapidement faite aux propriétaires.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Délibération pour les tarifs du port

PORT DE PLAISANCE - PONTON									RIVES DU PRE VALADE - CHENAL				
	DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 MAI HIVERNAGE		DU 1 ^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE ETE			DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 MAI		ANNEE	DU 1 ^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE ETE			DU 1 ^{ER} OCTOBRE AU 31 MAI	
	MOIS	8 MOIS	JOUR	SEMAI NE	MOIS	JOUR	SEMAI NE		JOUR	SEMAI NE	MOIS	JOUR	SEMAI NE
Jusqu'à 5 Mètres	22,30	146,50	5,40	21,80	54,10	4,10	16,40	174,00	4,90	19,70	48,80	3,70	14,80
DE 5 A 6 Mètres	32,90	244,10	7,60	32,90	81,70	5,70	24,70	292,90	6,90	29,30	73,30	5,20	22,50
De 6 A 7 Mètres	50,90	363,60	9,20	43,50	116,80	7,00	32,70	438,80	8,30	39,20	104,10	6,20	29,30
DE 7 A 9 Mètres	69,00	482,90	10,90	54,10	151,80	8,20	40,60	584,70	9,80	49,00	136,90	7,30	36,70
PLUS DE 9 Mètres	95,50	504,10	12,70	76,40	191,10	9,60	57,30	764,10	11,50	68,70	171,70	8,70	51,50
PENICHE "Bernard Palissy"									Tarif en €				
832													
PAVILLON CHARENTE									1082				

Après délibération, le conseil municipal accepte les tarifs 2014 ci-dessus.

Il a été rappelé que les douches sont uniquement réservées aux plaisanciers de la halte fluviale. Dans le futur, elles pourront éventuellement être ouvertes à d'autres bénéficiaires mais uniquement après délibération du conseil municipal.

2) Convention avec la SEMIS

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil

Le conseil municipal délibère

Article 1 : le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 34 000€ souscrit par SEMIS SEM DE LA SAINTONGE auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLUS est destiné à financer PORT D'ENVAUX – 1 LOGEMENT.

Article 2 : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 34 000.00 euros

Durée totale du prêt : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : livret A

Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 à 0.5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)

Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SEMIS SEM DE LA SAINTONGE dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à SEMIS SEM DE LA SAINTONGE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

La SEMIS prend en charge la réhabilitation du logement situé dans l'ancien bureau de poste. A ce titre, elle encaissera les loyers et remboursera l'emprunt.

Toutefois dans l'hypothèse où elle ne parviendrait pas à un équilibre financier, la commune doit apporter sa garantie.

Le Conseil Municipal demande à vérifier si la SEMIS est tenue ou non de mettre le logement aux normes « handicapés ».

3) Renouvellement d'un poste informatique (accès pour le public) à la médiathèque

Afin de remplacer un ordinateur de la médiathèque, au profit du public, avec ou non sa mise en réseau, il a été demandé à Monique VRILLAUD de présenter deux devis :

- un par le syndicat informatique dont nous sommes adhérents,
- un par un fournisseur du commerce.

4) Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour

Le Conseil Général demande que nous lui versions 10% du montant de la taxe de séjour perçue au titre des années 2010 à 2013.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

Sylvain BARREAUD a félicité tous ceux qui ont œuvré et donné sans compter à la réalisation du projet de Temps d'Adaptation Périscolaire (TAP), les animatrices mais aussi Mathieu BOURRIER qui a piloté le projet.

Mathieu BOURRIER a précisé que nous devrions être prêts dès la rentrée.

La réunion du 28 août a confirmé que tous les binômes d'animatrices étaient complets et que le matériel serait livré pour la rentrée.

Fonctionnement : Une convention a été établie avec le corps enseignant de Port d'Envaux pour l'utilisation des locaux et du matériel propre aux enseignants.

Budget : Un budget de 1000 Euros par commune que la communauté de communes a décidé de rembourser, a été alloué au titre de la première année par le SIVOS.

Projet pédagogique : Mathieu BOURRIER a précisé que les premiers bilans étaient attendus dès la première semaine de fonctionnement.

Sylvain BARREAUD a ajouté qu'une des difficultés sera la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Un "sas" de transition permettra notamment le contrôle des présences avec un agent affecté spécialement à cette mission.

Pour la commune, le coût des TAP sera de 120 à 150 Euros par an et par enfant alors qu'il ne sera demandé aux familles qu'une participation de 15 Euros par an et par enfant et 10 Euros à partir du troisième enfant.

A la condition de répondre à certaines normes en matière d'accueil mais aussi de projet pédagogique, la commune peut solliciter un agrément pour bénéficier du concours financier de la CAF (50 centimes par heure et par enfant). La demande a été formulée par le SIVOS en juin 2014.

Direction de l'accueil de loisirs de Port d'Envaux : Nathalie PICOULET va faire des formations et des stages pour obtenir le Brevet D'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueil (BAFD). Ce n'est qu'avec l'obtention de ce diplôme (BAFD) qu'elle pourra assurer la direction de l'accueil de loisirs.

En attendant, Mathieu BOURRIER, enseignant, pour Port d'Envaux et Mathieu BARBAUD, coordinateur du Projet Educatif Local (PE)L à la Communauté de Communes, pour Crazannes, assureront temporairement cette fonction de direction.

Organisation de la journée du mercredi : Pour répondre à la demande des parents, même si cela va apporter des contraintes supplémentaires pour la commune, une navette avec minibus sera assurée pour emmener les enfants au centre de loisirs de Saint Porchaire. Il se peut que nous soyons obligés d'assurer deux navettes car le minibus ne peut transporter que 6 enfants.

Le tarif de la navette pour les familles sera de 5 Euros par mois et par enfant.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

Thierry GAYANT précise qu'à la date du 29 Août, nous n'avons pas toutes les données pour faire un premier bilan.

Cet été a été perturbé et la Charente a connu des problèmes de qualité des eaux.

Nous avons subi 3 fermetures de baignade (une dizaine de jours en tout) par principe de précaution (une) mais aussi pour causes sanitaires (deux).

La première fermeture pour cause sanitaire était due à une pollution liée à la présence de coliformes fécaux dont nous ignorons la cause.

La seconde pollution était due aux eaux de ruissellement.

2) Etat de nos quais

Constat effectué par Sylvain BARREAUD.

Certaines parties de nos quais sont en très mauvais état avec par endroits des risques d'effondrements. Ces quais qui participent à la notoriété de notre village font partie de notre héritage patrimonial. Nous avons le devoir de transmettre cet héritage aux générations à venir dans le meilleur état de conservation.

Le projet serait de faire un plan pluriannuel de rénovation des quais en commençant par les parties les plus touchées. Pour ce faire deux diagnostics seront rapidement réalisés afin de définir un calendrier :

- Jeannick GUILLOT est chargée de faire réaliser un diagnostic par une entreprise spécialisée de Surgères,
- Sylvain BARREAUD va alerter le conseil général pour qu'il fasse réaliser un diagnostic mais aussi pour demander une subvention.

3) Intervention de Jeannick GUILLOT

- alerte concernant les maladies transmises par les moustiques tigres.

La Gironde rentre désormais dans le classement des départements où le moustique tigre constitue une menace pour la santé humaine (transmission de la dengue, chikungunya, west nile virus, entre autres ...)

L'EID (Etablissement public InterDépartemental pour la démoustication du littoral atlantique) procède à des traitements anti-larvaires biologiques préventifs certifiés ECOCERT (organisme

international de contrôle et certification de l'agriculture et de l'alimentation biologique) sur 5 départements : Morbihan, Loire Atlantique, Vendée, Charente Maritime, Gironde.

- devenir de la peupleraie acquise dernièrement par la commune et jouxtant le pré Valade Rencontre sur le terrain avec Laurence CAUD (animatrice NATURA 2000) et Yves LACOUTURE (gestionnaire forestier).

Après repérage et identification des végétaux, l'idée serait de redonner à cet espace un aspect naturel et moins artificialisé en supprimant les peupliers et en préservant un boisement alluvial à base de frênes à tailler en têtards, aulnes et saules...

La majorité du conseil n'y est pas favorable.

V. **PERSONNEL**

1) **Participation aux concours et examens des agents**

Deux agents administratifs ont obtenu le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et un agent a été reçu à l'examen d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe durant le mois de juillet 2014.

Le maire propose que les postes correspondants soient créés afin de nommer ces agents.

Après délibération, le conseil municipal accepte la création des trois postes.

2) **Indemnité de gardiennage attribuée à Michel Simonet**

Le maire souhaite une clarification et une mise à jour des indemnités de gardiennage.

Ainsi, il propose que Michel SIMONNET, garde champêtre conserve l'indemnité pour la salle polyvalente d'un montant de 336€ annuel qui pourra être réévalué chaque année.

L'indemnité pour le port de plaisance que Michel SIMONNET n'a jamais perçue est supprimée, la gestion du port étant confiée à Luigi GATINEAU.

Concernant le gardiennage de la salle des fêtes, il continuera à être assuré bénévolement par Michel SIMONNET.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces modifications.

VI. **TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX**

1) **Point sur les travaux réalisés ou en cours**

- les sanitaires au profit de la halte fluviale sont terminés,
- beaucoup de travaux ont été réalisés au profit des écoles,
- nettoyage des abris bus,
- un second désherbage chimique au cimetière a été réalisé fin Août 2014.

2) **Point sur les travaux à prévoir à court terme**

Cheminement piétonnier à l'entrée du bourg route de Plassay :

Sylvain BARREAUD demande à Jeannick GUILLOT de présenter un projet qui sera débattu en conseil municipal,

Limitation de la vitesse à l'entrée de Saint Saturnin :

Sylvain BARREAUD demande également à Yves CORNILLE que soit présenté un projet qui sera débattu en conseil municipal,

- prévoir lamier sur 3 semaines pour chemins communaux et associations foncières,
- couper les branches des têtards au Pré Valade ou au moins couper en urgence les branches mortes,
- couper les cerisiers situés sur la pelouse de la baignade ainsi que les pommiers.

Salle polyvalente

- création d'un passe-plat entre la grande salle et la cuisine,

- fabrication de protections de mise en sécurité des panneaux de basket,
- amélioration des protections pour le tir à l'arc.

Sylvain BARREAUD demande que ces différents points soient chiffrés et présentés au conseil municipal.

3) Points particuliers

- Sylvain BARREAUD demande qu'à l'avenir les fauchages dans les zones dangereuses (fauchages dits de sécurité) soient anticipés,
- Jeannick GUILLOT souligne qu'il faudrait acquérir du matériel d'élagage et de taille des végétaux (tronçonneuse sur perche, cisailles, sécateurs à manche...). Sylvain BARREAUD lui demande de préciser les besoins,
- Abats sons pour le clocher de l'église

Le coût de la pose des abats sons sera de 1800 Euros. Ces travaux seront effectués sur quatre ans en commençant par la façade ouest la plus visible,

- Demande de réalisation d'un fossé dans la prairie

Le conseil municipal étudiera ce qu'il est possible de faire

- chemin de randonnée vélo route

L'itinéraire qui devrait suivre la rive gauche de la rivière Charente est arrêté. Toutefois il faudra réaliser des aménagements à certains endroits comme par exemple créer des itinéraires de contournement des zones inondables. Le coût de ces travaux serait à charge de la commune avec une participation de l'Etat de l'ordre de 20 %.

VII. SYNDICAT DES EAUX

Une nouvelle taxe de raccordement va être instaurée pour les maisons ou extensions qui vont se connecter au réseau.

Le montant de cette taxe sera dépendant de la surface du bien à raccorder.

VIII. ASSOCIATIONS

Cathie GUIBERTEAU a fait un point très positif des manifestations passées et a présenté celles à venir.

Le bilan du festival des Fous Cavés a fait l'objet d'un débat plus approfondi.

1) Manifestations passées

Lapidiales	28 juin	Journée Andalouse			50 repas de servis, bonne soirée
Basket	29 juin	Rando VTT - Marche	Salle Polyvalente	8h	390 vététistes, 310 marcheurs. Belle réussite
Tir à l'Arc	30 juin	A G	Salle Polyvalente	20h	
Visiteurs de Panloy	3 et 4 juillet	Bozz Roi . Pièce de théâtre interprété par des jeunes comédiens du cours Florent 8 €	Château	20h30	spectacle de qualité, un public peu nombreux (coupe du monde oblige, manque de publicité) 25 le jeudi, 6 le vendredi
APPAL	05 juillet	Concert Lyrique " Air et Duos d'Opéras"	Eglise	20h30	120 personnes ont pu assister à un Concert de très grande qualité

Municipalité	13 juillet	Repas Géant Retraite aux flambeaux Feu artificiel, bal	Salle Polyvalente	A partir de 19h30 22h15 23h	Soirée en demi-teinte due au mauvais temps et à la Finale de la coupe du monde de foot 171 repas de servis.
Pêche	14 juillet	Concours de pêche	bords de Charente	16h à 18h	
Lapidiales	19 juillet	Journée des poètes, récital de Rémy TARRIER		21h	
Fous Cavés	18 et 19 juillet	pole jeunesse	Place de Grailly	14h à 18h	Semaine bien remplie pour les jeunes Foucaviens. Les 2 après- midi ont vu passer des familles qui ont bien participé aux animations. Une grosse déception: leur participation au festival le vendredi soir n'a pas été possible face à la menace d'orage.
Fous Cavés	18 et 19 juillet	festival	Pré Valade	19h	Festival réussi pour l'association des Fous Cavés. Le festival a joué à guichet fermé le samedi soir.
Les Canotiers	24 juillet	Concert de Jazz	Bord de Charente	19h à 23h	Soirée très réussie, très bonne ambiance
Lapidiales	26 juillet	journée Japon			
Chasse	2 Aout	messe + repas géant	Salle Polyvalente	10h	La messe de St Hubert a été très appréciée. 270 repas de servis pour le repas qui a suivi.
Visiteurs de Panloy	7 et 8 août	Westminster Opéra (Don Giovanni de Mozart)	Château de Panloy	18h à 22h	les visiteurs de Panloy enregistrent 550 personnes sur deux soirs. la première représentation a été fantastique avec 350 spectateurs, la soirée du vendredi un peu moins, du au mauvais temps.
Lapidiales	09 août	Journée Arabe			
Lapidiales	10 août	Vide Grenier d'artistes			
APPAL	11 au 15 août	Master Class de chants lyriques			Semaine très agréable et très professionnelle, Le mauvais temps a toutefois perturbé le final qui a dû se faire dans l'église de Saint Saturnin, très belle soirée du vendredi soir, concert de qualité
	14 août	Concert des stagiaires	Mouillepieu	20h30	
	15 août	Concert de la Master Class	Eglise	20h30	
Lapidiales	23 août	Spectacle Sector Vocal (musique baroque)			

2) Manifestations à venir

Mairie	06 septembre	Portes ouvertes des Associations	Salle Polyvalente	14h30	
--------	-----------------	--	----------------------	-------	--

Lapidiales	11 au 14 septembre	Fêtes des Lapidiales			
Chasse	12 septembre	vente de cartes de chasse	Salle Polyvalente	17h à 19h	
Lapidiales	14 septembre	Assemblée Générale		10h30	
Conseil Général	13 septembre	le département à la rencontre des Charentais Maritime	Lapidiales		
Echappée belle	14 septembre	Bourse de l'Enfance	Salle Polyvalente	10h à 18h	
Boulangers	15 septembre	course contre la montre	Salle Polyvalente	14h	

3) Bilan du festival des fous cavés

Les points positifs

- très gros succès populaire, les 3000 spectateurs par jour ont été atteints,
- beaucoup de Port D'Envallois (jeunes et moins jeunes),
- satisfaction des commerçants,
- motivation des organisateurs qui ont remis le site en état très rapidement.

Les points négatifs

- mauvaise gestion du camping avec en particulier une sécurité insuffisante,
- des bénévoles souvent trop jeunes et incapables sur le plan maturité de réaliser les missions qui leur avaient été confiées,
- toilettes sèches inefficaces et en nombre insuffisant,
- absence de protection des propriétés privées,
- déficience de l'éclairage public (commune),
- de nombreux dégâts occasionnés par les camions,
- absence d'un PC de gestion du festival,
- mauvaise gestion de l'alerte météo (élus).

Il a été décidé de créer une commission spéciale afin de définir le cadre dans lequel un tel festival pourrait se dérouler à Port d'Envaux dans les années à venir.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- contrôle sanitaire des eaux : eaux conformes aux valeurs des paramètres étudiés,
- repas des aînés le 12 octobre 2014,
- visite des candidats aux sénatoriales le 4 septembre à 20h00 et le 08 septembre à 09h00,
- commémoration du centenaire de la Guerre de 1914 1918. Il s'agirait de trouver une idée originale à l'échelle de notre commune permettant de commémorer cet évènement,
- formation des élus,
- recensement des parcelles boisées et création d'une bourse d'échange par le groupement forestier.

Il a été décidé l'adhésion au groupement de développement forestier avec une cotisation de 80 Euros.